

TERMES ET CONDITIONS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENTRAÎNEMENT

1 - Dégagement de responsabilité :

L'école de soccer outaouais, ses directeurs, ses employés, ses éducateurs, ses mandataires, ses animateurs et représentants ne sont aucunement responsables de toute blessure, dommage ou perte de tout genre subis par un participant durant ou résultant de tout programme et causé de n'importe quelle façon, incluant mais ne se limitant pas à la négligence de l'école de soccer Outaouais ou de ses gestionnaires.

2 - Description des risques non limitative :

En considérant la participation de mon enfant à cette activité ESO, par la présente, je reconnais être informé des risques et dangers, incluant mais ne se limitant pas, à ceux associés ou reliés à la pratique du soccer. Et je reconnais et consens aux risques à ce que mon enfant puisse, en tant que participant, subir une blessure ou maladie physique (mineure, sérieuse, catastrophique et/ou mortelle).

De plus, je suis informé et averti que :

- Les blessures subies dans la pratique du soccer peuvent rendre mon enfant handicapé, voire même paralysé de façon -permanente ;
- Mon enfant peut vivre de l'anxiété, des attaques de panique ou autre blessure psychologique ;
- Les risques de blessure augmentent avec la fatigue.

3 - Consentement aux soins médicaux et décharge :

Dans le cas de blessure ou maladie, j'autorise les ESO, ainsi que leurs employés, éducateurs, mandataires, animateurs et représentants, à obtenir les traitements médicaux requis par mon enfant et je libère et ne tiens pas responsable les exécuteurs de cette autorité. Je comprends et consens également au fait que je suis responsable de payer les frais et factures reliés à la blessure ou maladie subie lors de la participation de mon enfant à l'activité.

4 - La discipline :

L'enfant doit respecter tous les autres enfants ainsi que les employés des ESO dans son langage, ses gestes et ses attitudes.

Afin de maintenir un haut standard de qualité lors des séances d'entraînement, les ESO se réservent le droit de notifier à la famille d'un enfant nuisant au développement des autres participants la fin de la participation du jeune en question au programme choisi. Des frais administratifs, un prorata relatif aux pratiques effectuées ainsi que les produits, équipements et services mis à disposition pour les pratiques seront ainsi pris en compte pour effectuer le remboursement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE PRESTATION DE SERVICES DES EDSM

Voici la politique d'annulation des ESO, tel que stipulé dans l'OPC (Office de la Protection du Consommateur)

<https://www.opc.gouv.qc.ca/commercant/secteur/camps-garderie/camps/annulation/>

1 - Politique d'annulation et de remboursement.

Tel que stipulé dans la Loi sur la protection du consommateur, un consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat avec les ESO en envoyant un avis écrit

de demande de remboursement par courriel en spécifiant l'objet « DEMANDE DE REMBOURSEMENT » à info@ecolesocceroutaouais.ca.

Les ESO rembourseront le consommateur, soit par chèque soit par carte de crédit (en fonction de la date d'achat et du moyen de paiement utilisé) dans un délai raisonnable après la réception de la demande de remboursement.

2 - Frais et pénalités

- **En cas d'annulation avant le début du programme**

Si le consommateur résilie avant le début des activités, 100% du total de la facture sera remboursable.

- **En cas d'annulation après le début du programme des ESO**

Si le consommateur résilie le contrat après que l'activité ait commencé, il devra s'acquitter des :

- FRAIS D'ANNULATION : 75\$
- FRAIS D'ÉQUIPEMENT (peuvent varier en fonction de l'activité choisie) ;
- FRAIS DE PARTICIPATION pour la période écoulée entre le début des activités et la date de la demande de remboursement. Un prorata sera calculé en fonction du programme/activité/camp choisi.

**ESO est L'école de soccer Outaouais